

FICHE FORMATION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DE VEHICULES : OPTION A : VOITURES PARTICULIERES

fiche RNCP : RNCP19118

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou sportifs de haut niveau ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

À noter : les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^{ème}) peuvent être inscrits en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans révolus. (Pour plus de précision, nous vous invitons à vous rapprocher du centre de formation).

Prérequis

Non concerné.

Modalités et délais d'accès

Dossier de candidature :

-directement sur : [NetYParéo - CFA Jean Bosco / AREP Hauts de France - Formulaire de préinscription \(ymag.cloud\)](#)

ou -auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré

Entretien de motivations réalisé lors d'un rendez-vous individuel proposé après le dépôt du dossier de candidature.

Période de positionnement de janvier à septembre.

Validation de l'entrée en formation dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Sur les voitures particulières :

- Réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective
- Participer au diagnostic sur les véhicules
- Réceptionner et restituer le véhicule
- Participer à l'organisation de la maintenance

Et de manière transverse :

- S'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise
- Respecter les règles du système de management « Hygiène – Sécurité – Environnement » (HSE)
- Respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : BAC PRO Maintenance des Véhicules (Option Voitures Particulières), CQP Technicien Après-Vente Automobile, CAP Carrossier Automobile

Débouchés : Opérateur station-service, Opérateur service rapide, Opérateur spécialiste service rapide, Mécanicien de maintenance automobile, Mécanicien spécialiste automobile, Mécanicien collision, Electricien spécialiste automobile, Dépanneur-remorqueur V.L., Démonteur automobile, Démonteur automobile spécialiste, Opérateur préparation véhicules, Rénovateur véhicules d'occasion, Agent technique location longue durée.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un CAP permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre CAP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique.

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

Rythme de l'alternance : 3 jours en entreprise et 2 jours au centre de formation par semaine.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 24 stagiaires

Durée de la formation

24 mois ; 840 heures.

Programme

La maintenance périodique

- Les contrôles définis par la procédure
- Le remplacement des sous-ensembles, des éléments, des produits
- L'ajustement des niveaux
- La mise à jour des indicateurs de maintenance

Le diagnostic

- Le dysfonctionnement, l'anomalie
- L'identification des sous-ensembles, des éléments défectueux

La maintenance corrective

- Le remplacement des sous-ensembles, des éléments
- La réparation des sous-ensembles, des éléments
- Le réglage de sous-ensembles, des éléments

La réception / restitution du véhicule

- La prise en charge du véhicule
- La restitution du véhicule

L'organisation de la maintenance

- L'approvisionnement en pièces, produits, équipements et outillages
- L'ordre de réparation

FICHE FORMATION

Enseignement général

Français Histoire Géographie Education Morale et Civique
 Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques
 Education Physique et Sportive
 Prévention – Santé – Environnement
 Langue Vivante Etrangère (facultatif)
 Arts Appliqués et Cultures Artistiques (facultatif)

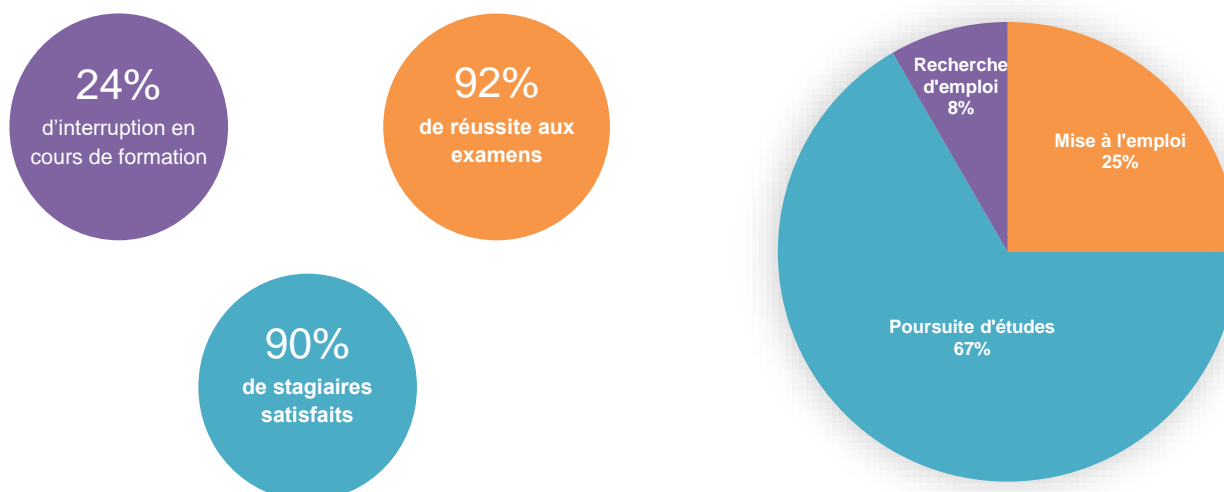
Validation

Certificat d'Aptitude Professionnelle Maintenance des Véhicules option A : Voitures Particulières, délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (*date d'enregistrement : 22 avril 2014*).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce CAP peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial

La validation par blocs de compétences n'est pas possible sur ce diplôme

Résultats de la dernière session de formation (juin 2023)



Les + de la formation (plus-value)

- Lycée des métiers de l'Automobile
- Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile)
- Réseau important d'entreprises partenaires
- Plateaux techniques récents
- Formateurs issus du milieu professionnel

FICHE FORMATION

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 7 807 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé,
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie MOLMY.

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1^{er} juillet 2024.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2024.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières ou de Lesquin

Contact(s)

Site d'Armentières : Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint

Site de Lesquin : Vianney POMMELET, Responsable de Site